

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mercredi 1^{er} septembre 2021, à 17 h 15 à la salle des délibérations à l'hôtel de ville, située au 362 rue Principale, Daveluyville

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5

SONT ABSENTS :

- M. Raynald Jean, conseiller no. 1
- M. Réal Savoie, conseiller no. 3
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2021-09-136. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QU'**un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Daveluyville conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Mandat à la firme Progesco
- 3- Période de questions
- 4- Fin de la séance et levée de l'assemblée

2021-09-137. Mandat à la firme Progesco **CONSIDÉRANT** les arrêts maladies survenus dans le département administratif du Centre sportif Piché;

CONSIDÉRANT la nécessité de continuer à offrir les services aux citoyens, il y a lieu de trouver une ressource temporaire;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** mandater la firme Progesco dans le but de trouver une adjointe administrative de façon temporaire, selon les clauses et conditions proposées dans l'entente de services professionnels de placement temporaire du 26 août 2021;
- 2- **D'**autoriser la trésorière ou son adjointe à émettre les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

2021-09-138.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 23.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, directrice générale et greffière

Version non officielle